

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2105 :

Vote de subvention au CCAS de Saint-Pierre dans le cadre de la politique de prévention - santé

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABGURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-2371034-20251022_42-2105-DE
Date de transmission : 27/10/2025
Date de réception en préfecture : 27/10/2025
David LORION

Affaire n°42/2105 : Vote de subvention au CCAS de Saint-Pierre dans le cadre de la politique de prévention - santé.

Pole Sante Jeunesse

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Contrat Local Santé (CLS), signé entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Réunion, la Préfecture et la ville, comportent les axes santé mentale – addictions et Nutrition, diabète et activité physique.

La santé mentale a été désignée Grande Cause nationale en 2025.

Un Français sur quatre sera confronté à un trouble mental au cours de sa vie. Lever les tabous, améliorer l'accès aux soins, à l'information et renforcer la prévention sont au cœur de nos actions ainsi que celles de nos partenaires qui engagent des actions dans ces domaines.

La Ville de Saint-Pierre détient par ailleurs le titre de « Ville amie des enfants » auprès de l'UNICEF. Les actions engagées en faveur de la jeunesse saint-pierroise constituent une priorité de mandat pour la Ville.

Le CCAS, dans le cadre du développement de son centre social et de ses centres d'accueils collectifs de mineurs (ACM), souhaite sensibiliser des jeunes en service civique à une approche croisée intégrant activité physique et santé mentale.

Cette action bénéficiera ainsi, de par ses répercussions directes, aux enfants inscrits aux ACM du CCAS.

Il est, dans ce contexte et au regard du partenariat fort entre la ville et son CCAS en matière de politique de prévention – santé, proposé d'attribuer au CCAS de Saint-Pierre une subvention de 1500,00 €.

Ligne budgétaire : 4232 657363 174 RE25000057

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le versement au CCAS de Saint-Pierre, d'une subvention de 1 500,00 € dans le cadre de cette action de prévention en santé mentale, au bénéfice de jeunes et du public d'enfants bénéficiaires,
- **D'AUTORISER** le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION